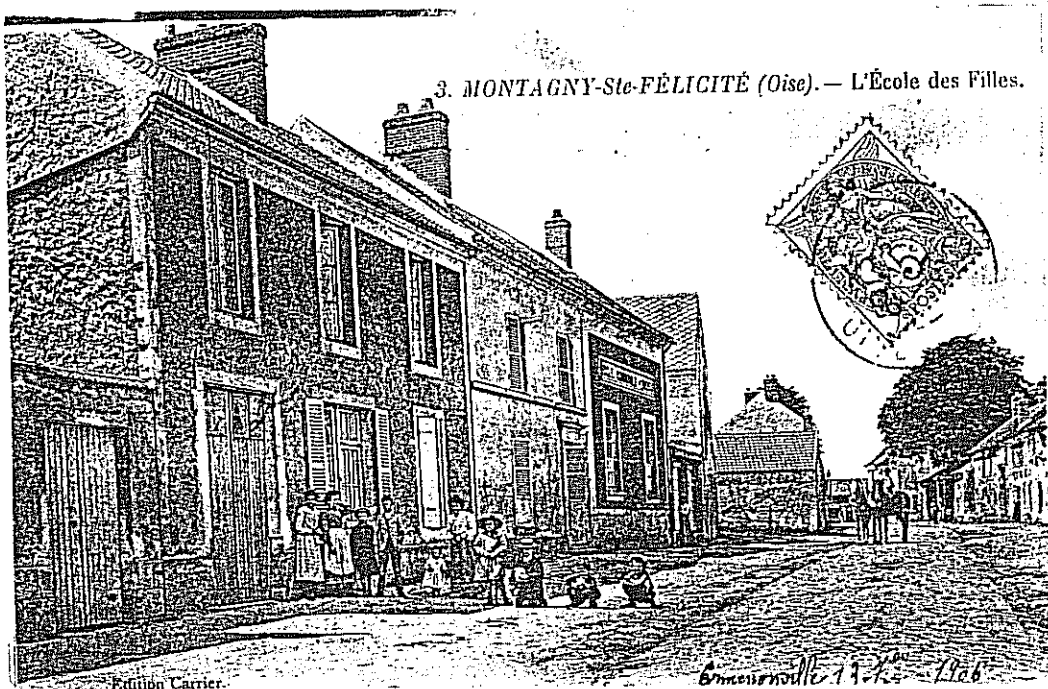


MONTAGNY

SAINTE FÉLICITE



FEVRIER

1991

BULLETIN MUNICIPAL NUMERO 12

AGENDA DU MAIRE

- 08/01/1991 - 20h30 - Réunion Conseil Agriculteurs M des Loisirs
10/01/1991 - 20h30 - A.Générale Cine-Crac Beauvais
11/01/1991 - 20h30 - Conseil d'Administration A.E.P
16/01/1991 - 20h30 - Bureau S.E.P Nanteuil le Haudouin
22/01/1991 - 20h30 - Conseil Municipal
25/01/1991 - 9h00 - P.O.S Mme Lobin Mairie
26/01/1991 - 15h00 - Inauguration Plessis Belleville
26/01/1991 - 16h30 - Mariage Montagny Ste Félicité
29/01/1991 - 18h00 - Commission Bulletin Municipal
31/01/1991 - 14h00 - Réunion S.N.C.F - Cultivateurs - Préfecture
31/01/1991 - 20h30 - Comité des Fêtes
- 07/02/1991 - 20h30 - Comité S.E.P Crépy en Valois
08/02/1991 - 20h30 - O.P.A.C Nanteuil le Haudouin
11/02/1991 - 18h00 - D.D.E Mr Stievenard Mairie
12/02/1991 - 20h30 - Cine-Crac Silly le Long
13/02/1991 - 09h30 - Réunion Maires - J-F Mancel Nanteuil
13/02/1991 - 18h00 - Commission Bulletin Municipal
14/02/1991 - 19h15 - Informatique école
18/02/1991 - 20h30 - Ciné-Crac Montagny
20/02/1991 - 17h00 - Association T.G.V EStyrees St Denis
- 20h30 - Comité des Fêtes - A.E.P
21/02/1991 - 12h00 - Interview R.V.M
22/02/1991 - 10h00 - Visite Directeur Regional Crepy en Valois
- 17h30 Mareuil sur Ourcq-Bouillancy.
22/02/1991 - 20h30 - Conseil Municipal
25/02/1991 - 10h00 - Visite Assemblée Nationale A.Dehaine
25/02/1991 - 18h00 - Bulletin Municipal
26/02/1991 - 14h30 - Commission Remembrement Montagny
26/02/1991 - 18h00 - Bulletin Municipal
- 05/03/1991 - 20h30 - Reunion R.V.M Montagny
07/03/1991 - 18h00 - Commission des finances
14/03/1991 - 18h00 - Commission environnement
16/03/1991 - 16h00 - Inauguration Salle Réunion
22/03/1991 - 20h30 - Conseil Municipal

Secrétariat de Mairie Mardi et Jeudi 17h30 à 18h30

Permanence du Maire Samedi 10h30 à 11h30

Tel Mairie 44 21 08 90

LE MOT DU MAIRE

Enfin notre salle de réunion est opérationnelle après un bon travail de nos employés communaux, nous allons pouvoir vous accueillir plus nombreux au cours de nos réunions de Conseil. Cette salle sera inaugurée le 16 Mars 1991 à 16 h 00, vous y êtes bien évidemment cordialement invités. L'utilisation de ce nouveau local nous a permis d'aménager le secrétariat de Mairie dans l'ancienne salle de réunion et un bureau du Maire dans l'ancien secrétariat. Les conditions d'accueil et de travail sont ainsi bien améliorées.

Ces aménagements terminés vous pouvez lire dans les comptes-rendus de notre dernière réunion qu'enfin l'étude sur l'assainissement par la D.D.A nous est parvenue et qu'une commission a été formée. Si vous voulez réfléchir avec nous n'hésitez pas vous êtes les bienvenus. Nous devons analyser cette étude et faire le bon choix et rapidement.

Vous constaterez également que la commission environnement se réunira prochainement là encore vous êtes les bienvenus pour proposer, réfléchir sur l'amélioration de notre cadre de vie.

Comme promis nous allons également former un conseil d'enfant si cette expérience vous intéresse... n'hésitez pas.

Un mot sur le T.G.V les discussions vont bon train... nous devons être vigilants et patients.

Pour terminer je m'adresserai une nouvelle fois aux propriétaires de chiens pour leur rappeler qu'ils doivent bien sûr penser à leur toutou mais également au désagrément qu'ils peuvent parfois causer à leur entourage (divagation, besoins pas toujours au bon endroit...) Alors un peu d'attention et de bon sens et tout le monde sera content.

Le Maire



DOUET Jean-Paul

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 22 Janvier 1991.

PRESENTS: Mrs Douet , Picou , Joswak , Bernard , Lelong ,
Harmsworth. Mmes Boitel , Boulanger , Faucher.

ABSENT EXCUSE: Mr Pickering, qui a donné son pouvoir à Mr
Douet.

ABSENT NON EXCUSE: Mr Boutillier.

PRÉSENT DANS LA SALLE: Mr Gelpérowic.

SECRETARE: Mme Boulanger.

Mr le Maire présente ses voeux pour la nouvelle année à
l'ensemble du conseil.

Les prochaines réunions du conseil municipal sont
prévues aux dates suivantes: 22 Février, 26 Avril, 31 Mai,
28 Juin. 22 MARS

ORDURES MENAGERES

La société BELLEC a informé Mr le Maire par courrier
que la fermeture de la décharge départementale de St
Nicolas provoque des hausses de prix. Les nouvelles
conditions proposées (80F HT par habitant au lieu de 54F) ne
nous permettent pas de continuer avec cette société. En
effet, le tarif prévu avec le SIVOM par la société COVED
est de 53,20f (75,44F pour 2 ramassages par semaine) + 1220F
par trimestre pour les 2 ramassages d'objets encombrants
par an. Le conseil municipal regrette de devoir cesser le
contrat avec la société BELLEC, vote le changement de
société de ramassage à 9 voix pour et 1 abstention, et
prend la délibération pour s'inscrire dans le cadre du
SIVOM. La nouvelle société entrera en fonction le Mardi 5
Février. Le ramassage des objets encombrants aura lieu le 5
Mars et le 15 octobre. On demandera un passage
supplémentaire (nous avons 3 ramassages des encombrants
par an et aimerions garder ce rythme).

CINE-CRAC

Le prêt de la salle de la Maison des Loisirs avait été
accordé par l'ancien conseil municipal. La création d'une
nouvelle association pour le ciné-crac nous oblige à
prendre une délibération pour signer la nouvelle
convention avec cette association, l'ADRC; celle-ci a été
créée par les anciens animateurs du ciné-crac qui se sont
séparés de la Fédération des Oeuvres Laiques. (La FOL
voulait obliger tous les participants au ciné-crac à
adhérer à la FOL, ce qui n'était pas obligatoire
jusqu'alors). L'ADRC devrait obtenir une subvention du
Conseil Général (370 000F) et peut continuer à assurer les
séances de cinéma en milieu rural. Le conseil accepte donc
le prêt de la salle afin que les habitants de notre
commune continuent à profiter de ces séances.

INFORMATIONS DIVERSES

-TGV: Pendant la réunion du 8 Janvier avec les cultivateurs, l'utilisation du chemin de Sully a été acceptée à condition que les litiges restants entre agriculteurs et SNCF soient étudiés et que des solutions aux problèmes soient trouvées. La SNCF n'a pas encore demandé cet accord. Mr le Maire attend qu'elle se manifeste. Les propriétaires et les exploitants n'ont toujours pas été informés personnellement du passage sur leurs terres. Mr le Maire rappelle que la SNCF est partie de l'accord donné au cours d'une réunion en Janvier 1988 entre Mrs Bernard et Lelong et les responsables de la SNCF. Le compte-rendu écrit par la SNCF de cette réunion n'a pas été contesté, la SNCF considère donc peut-être que l'information est suffisante. Des problèmes hydrauliques semblent apparaître: le bac de retention créé près du tracé de la voie (route d'Ermenonville) n'empêche pas les inondations des champs. Ce bac est en fait créé pour récupérer les eaux de la voie ferrée.

-Remembrement: Les terrains ont été classés lors d'une réunion le 19 Décembre à Senlis. Une prochaine réunion est prévue le 25 Février.

-SEP Valois Développement: (anciennement AVD): les nouveaux statuts de ce Syndicat d'Etudes Programmées ont été acceptés. Le bureau est constitué comme suit: Président Mr Hanniet, vice-président Mr Dupuis (maire de Crépy), membres du bureau: 5 Maires des 3 cantons, dont, pour le canton de Nanteuil, Mr Douet, Mr Wattier (Plessis), Mr Verkinderen (Chèvreville), Mr Grébaut (Boissy Fresnoy).

-Problèmes d'électricité: Les coupures qui ont eu lieu pendant les fêtes de fin d'année dans certaines rues n'ont pas été provoquées par les décorations lumineuses selon l'électricien Mr Parrain. Il y a eu un problème de néon et l'électricien a constaté qu'une ligne unique dessert les rues Moitié, de l'église, St Martin, place du Fort et le début de la rue porte de Baron. L'installation d'un disjoncteur par rue coûterait 17 000F selon le devis de Mr Farrain.

-Assurances: L'assurance des pompiers a été supprimée (1031F par an) puisque le corps a été dissout. Suite au nouveau contrat d'assurances de la commune, celle-ci dispose d'un avoir de 3200F. Les indemnités journalières de l'employé communal ont été versées.

-Route de Versigny endommagée: Un trou a provoqué une chute de mobylette. L'assurance prendra en charge les frais de réparation. Ce trou est en partie dû au passage de camions pour les travaux TGV. Un enregistrement vidéo a été effectué avant les travaux afin que les dégats soient constatés après travaux.

-Eglise: Les travaux sont terminés. On a obtenu une subvention des Beaux Arts.

-Salle de réunion: Les travaux avancent. Le devis était de 80 000F dont 16 000F d'escalier. Il y aura un supplément de travaux de 12 000F pour l'ouverture d'une porte sur le grenier, petit débarras dans les combles. 4 tables et 20 chaises ont été commandées. Pour le chauffage, l'installation sera électrique, d'où changement de chauffage de la petite école. Les fenêtres seront à isoler.

-Téléphone: Une ligne supplémentaire pour l'école a été demandée afin que les appels pour la Mairie ne dérangent plus l'école.

-Révision cadastrale: refonte des bases d'imposition à venir. Actuellement simulation par secteur d'évaluation.

-DGE (Préfecture): les aides sont de plus en plus intéressantes. Peut-on les cumuler avec les subventions du Conseil Général? Des subventions vont être demandées à la DGE pour l'électricité (Parrain), pour les façades de la Mairie, pour la Maison des Loisirs (volets) et l'aménagement du Jeu d'Arc.

-Tout à l'égout: Mr Lelong demande que l'on étudie de près les problèmes d'odeurs, de vent... du point de vue technique avant de décider d'un projet précis.

-Nouvel indicateur des lignes de transport du département édité par le Conseil Général de l'Oise, il est disponible en Mairie.

-Points d'eau: La visite effectuée par les pompiers de Nanteuil révèle un débit insuffisant. La SAUR doit rectifier.

-Demande de la commune de Drancy pour les frais de scolarité d'un enfant de Montagny: facture avec arriéré de 2 ans. Le conseil municipal refuse de payer, car il n'y a pas d'accord de réciprocité, de plus, il y a la cantine à Montagny pour les problèmes de garde d'enfant le midi.

-Limitation de vitesse dans le village: doit-on limiter à 50km/h? le conseil municipal décide de laisser la vitesse limitée à 45km/h. On est dans l'attente d'une réponse de la DDE pour des dessins au sol destinés à faire ralentir les automobilistes trop pressés.

-4 caravanes sont maintenant installées sur l'impasse des Grimpereaux. Les occupants verseront par caravane 100F ou 150F par mois pour les associations.

-Mr le Maire informe qu'il a participé à 2 colloques intéressants: 1 colloque sur la ruralité, 1 colloque sur l'habitat.

La séance est levée à 23H35.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 22 février 1991

Présents : MM. DOUET, LELONG, PICOU, BERNARD, WARMSWORTH, JOZWAK,
PICKERING
Mmes BOITEL, BOULANGER, FAUCHER.

Absent non excusé : M. BOUTILLIER

Présents dans la salle : MM. BOULANGER, GELPEROWIC

Secrétaire de séance : Mme BOITEL

- . M. le Maire demande l'inauguration de la salle. La date est fixée au 16 mars à 16h00.
- . M. JOZWAK doute du côté pratique de la salle de réunion.
- . Discussion autour du dernier compte rendu. MM. BERNARD et LELONG contestent ce qui suit : "M. le Maire rappelle que la S.N.C.F. est partie de l'accord donné au cours d'une réunion en janvier 1988 entre MM. BERNARD et LELONG et les responsables de la S.N.C.F.". M. le Maire concède qu'une erreur de date a été faite. Il faut lire janvier 1989 et non janvier 1988, mais le contenu est exact.
- . M. LELONG demande le respect du devis au niveau de la salle de réunion.

T.G.V. Analyse de la situation.

- . L'étude acoustique de l'A.P.A.V.E.
L'A.P.A.V.E. a présenté une partie du travail effectué le 20/02/1991 à Estrées-Saint-Denis.
Les études définitives nous parviendront d'ici à cinq semaines.

PISTE

A la suite des différents problèmes rencontrés, la S.N.C.F. a organisé une réunion regroupant les exploitants, le Syndicat des exploitants et M. DELATTRE (Directeur des Affaires territoriales de la Préfecture). Les négociations n'ont pas abouti. La S.N.C.F. a envoyé des propositions écrites à chaque exploitant qui devait répondre pour le 18/02/1991.

D'autre part, la S.N.C.F. a étudié la solution de passer par la RN 2 avec le passage à vide de camions à Montagny. Les maires des différentes communes s'y sont opposés.

La Préfecture va signer l'arrêté d'occupation temporaire, ce qui risque de faire perdre à la Commune la somme de 500.000 F, la commune n'ayant que l'accord verbal de la S.N.C.F. pour le versement de cette somme.

REMEMBREMENT.

L'examen des chemins aux abords des ouvrages est prévu lors d'une réunion le 26 février de 14h30 à 17h30.

ORDURES MENAGERES.

La COVED passe depuis le 5 février.

Le ramassage des objets encombrants aura lieu :

- 10 avril 1991
- le 12 juin 1991
- le 09 octobre 1991

Le coût du 3ème ramassage s'élève à 450 F.

ASSAINISSEMENT

Proposition de la D.D.A.

Le coût possible serait :

Collecteurs	4.800.000,00 Francs
Rattachement avec Ermenonville	5.800.000,00 Francs
Rattachement avec Le Plessis-Belleville	6.700.000,00 Francs

Si la commune souhaite sa propre station d'épuration, il faudrait ajouter 2.500.000,00 Francs.

La taxe de branchement pour les habitants serait de :

Habitations anciennes	6.000,00 Francs
Habitations nouvelles	20.000,00 Francs

La surtaxe de l'eau s'élèverait à 6 F le M3.

Le prêt s'effectuerait sur 15 ans avec une subvention possible de 70 %. Les travaux s'exécuteraient en trois tranches sur une période de trois ans.

Le Conseil municipal se réserve le droit d'étudier si la station de lagunage ne serait pas plus économique pour la commune. Le Conseil Municipal propose de former un groupe d'étude pour travailler sur le projet. Mme FAUCHER, MM. PICKERING et LELONG et le Maire constituent les membres actifs de ce groupe d'étude.

LIGNE BLANCHE SUR LA ROUTE DU PLESSIS-BELLEVILLE.

La D.D.E. refuse de tracer cette ligne. Il faudra en faire la demande par écrit, afin de recevoir une réponse argumentant leur refus.

DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE.

La D.D.E. demande à la commune de bien vouloir désigner un contrôleur de la distribution d'énergie électrique. Le Conseil municipal délibère à cet effet et désigne la D.D.E. (officialisation). Il est noté que cela ne coûtera rien à la commune, le service étant à la charge du concessionnaire (E.D.F).

ADHESION A L'A.U.O. (Association pour l'Urbanisation du Sud de l'Oise).

Cette association a été créée dans le but de dialoguer avec les organismes de l'Ile de France. Le montant de l'adhésion s'élève à 100 francs.

Elle a pour but uniquement de réfléchir sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire du Sud et de la Vallée de l'Oise. Le Conseil décide d'adhérer.

D.G.E. (demandes de subventions).

M. le Maire devait se renseigner pour savoir si les subventions du Conseil Général ne seraient pas cumulables avec celles de la D.G.E. Il s'avère que les deux subventions ne sont pas cumulables.

Des demandes de subventions ont été faites pour :

- les ralentisseurs (68.000,00 F)
- la pose d'un double vitrage à la petite école (40 % de subvention)
- l'électrification, pose de disjoncteurs (60 % de subvention)
- la réfection des volets et la pose de serrures à la Maison des Loisirs (40 %)
- l'aménagement et clôture du Jeu d'Arc (40 %)

PROPOSITIONS ET REFLEXIONS POUR LE BUDGET 1991.

La prochaine réunion de la commission des finances aura lieu le jeudi 7 mars à 18 heures à la Mairie.

DIVERS.

Evaluation cadastrale.

Un géomètre expert est passé à la mairie le 21 février 1991 pour mettre à jour le classement des maisons par maison-type.

Dans le cadre de la réévaluation cadastrale une commission des impôts est prévue le 12 novembre 1991.

O.P.A.C.

Le Département accordera aux communes qui le désirent des subventions ou des prêts sur une durée de 5 ou 10 ans pour l'achat éventuel de terrains afin de se protéger des spéculations immobilières. L'O.P.A.C. pourrait réaliser des constructions avec des prêts très avantageux pour la commune.

PERMIS DE CONSTRUIRE.

M. le Maire fait part d'une modification au niveau du permis de construire à l'occasion de achèvements de travaux. La réglementation peut être consultée en mairie.

LA RONDE DES CENTRES LECLERC.

L'autorisation de passage a été demandée pour le vendredi 03 mai à 19h45.

AGRANDISSEMENT DU CENTRE LECLERC.

Le Centre Leclerc du Plessis-Belleville va passer en "hyper-marché" avec une création de 25 emplois supplémentaires.

REPARATION DU PASSAGE A NIVEAU DU PLESSIS-BELLEVILLE.

Les véhicules seront déviés sur Montagny du samedi 16/03/91 à 18 heures au dimanche 17 à 10 heures.

ECOLE DE DRANCY.

M. le Maire a répondu au courrier que nous a adressé le

maire de la commune de Drancy au sujet des frais de scolarité d'un enfant de Montagny. Aucun accord n'ayant été donné au préalable, il précise qu'aucune somme ne sera versée pour la scolarisation de cet enfant étant donné que nous avons les structures nécessaires pour l'accueillir.

CONSEIL D'ENFANTS.

M. PICKERING et Mmes PICOU et BOULANGER ainsi que M. le Maire souhaitent s'occuper de cette tâche.

CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT.

Cette commission se réunira le jeudi 14 mars à 18 heures.

QUETE DE MARIAGE

Le montant de la quête du mariage de M. et Mme PEIL s'élève à 565 F et 10 \$.

PLAINTES.

Certaines personnes se sont plaintes non seulement de la divagation des chiens mais aussi de la gêne occasionnée par les aboiements incessants de certains chiens.

La séance est levée à 23 heures 55.

CENTRE DE SECOURS INTERCOMMUNAL DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

TEL : 18

Le Centre de Secours fait partie de l'organisation départementale d'incendie et de secours.

Sa mission est de porter secours en cas d'incendie ou de tout autre sinistre aux localités du secteur de NANTEUIL-LE-HAUDOUIN :

- BARON, BOISSY-FRESNOY, BREGY, BOUILLANCY, CHEVRÉVILLE, ERMENONVILLE, EVE, LAGNY-LE-SEC, LE PLESSIS-BELLEVILLE, MONTAGNY-STE-FELICITE, MONTLOCHON, NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, OGNES, PEROY-LES-GOMBRIES, REEZ-FOSSE-MARTIN, ROSIERES, SILLY-LE-LONG, VER-SUR-LAUNETTE, VERSIGNY, VILLERS-ST-GENEST.

Mais, il doit aussi intervenir en second appel dans les communes suivantes :

- ACY-EN-MULTIEN, ANTILLY, AUGER-SAINT-VINCENT, AUTHEUIL-EN-VALOIS, BARGNY, BETZ, BOREST, BOULLARE, BOURSONNE, CUVERGNON, DUVY, ETAVIGNY, FONTAINE-CHAALIS, FRESNOY-LE-LUAT, GONDREVILLE, IVORS, LEVIGNEN, MAREUIL-SUR-OURCQ, MAROLLES, NEUFCHELLES, ORMOY-LE-DAVIEN, ORMOY-VILLERS, ROSOY-EN-MULTIEN, ROUVILLE, ROUVRES-EN-MULTIEN, RUSSY-BEMONT, THURY-EN-VALOIS, VARINFROY, VAUMOISE, VEZ, VILLENEUVE-SOUS-THURY.

Pour mener à bien cette mission, le Centre de Secours dispose de différents matériels adaptés aux risques du secteur :

- F.P.T. ou fourgon pompe tonne, qui est un véhicule transporteur d'eau destiné surtout à l'extinction des incendies
- V.S.A.B. ou véhicule de secours aux asphyxiés et blessés dont le rôle est d'assurer la sauvegarde et le transport des personnes lors des urgences
- V.S.R. ou véhicule de secours routier complète le V.S.A.B. lors des accidents de circulation où il assure la désincarcération et le balisage des sinistres

le Centre de Secours dispose d'autres véhicules affectés au transport de matériaux et personnes.

L'effectif du Centre de Secours est actuellement de 27 hommes (dont une femme ainsi que d'un médecin).

Tous les pompiers suivent une formation rigoureuse qui doit leur permettre de faire face à de nombreuses situations d'urgence car, rappelons-le, la mission première des sapeurs pompiers est l'URGENCE.

Le Centre de Secours effectuera près d'un millier de sorties (ou interventions) en 1990 contre à peine 300 lors de sa création il y a seulement 5 ans.

ETRE POMPIER EST UNE VOCATION, VOIRE UN SACERDOCE, SI LE METIER DE SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE OU PROFESSIONNEL VOUS INTERESSE, PRENEZ CONTACT AVEC LE CENTRE DE SECOURS INTERCOMMUNAL DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

Le Chef de Corps

LA REVISION DES EVALUATIONS CADASTRALES

La révision des évaluations cadastrales est devenue impérative en raison du vieillissement excessif des bases d'imposition de la fiscalité locale. Tant en matière de foncier bâti que de foncier non bâti, ces bases fixées voici vingt à trente ans ne correspondent plus à la réalité des différents marchés locatifs. Elles créent des inégalités entre contribuables, mais aussi entre collectivités locales.

Le Gouvernement a donc déposé un projet de loi que le Parlement a adopté en juin dernier.

Les opérations de révision, caractérisées par la recherche d'une plus grande équité dans la répartition de la charge fiscale, ne pourront pas être réalisées sans votre concours actif.

(Extrait de la lettre de Mr MICHEL CHARASSE,
Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat
chargé du Budget)

LA MAISON DE VERRE

La Maison de Verre est un lieu de rencontre et de jeux pour les tout petits avec leurs parents afin de leur permettre de participer à une vie sociale dès la naissance.

Il ne s'agit ni d'une crèche, ni d'une halte-garderie. C'est un lieu où l'on goûte le plaisir d'être ensemble. Les parents se parlent, nouent des amitiés, jouent avec leurs enfants.

Les enfants sont heureux de partager leurs jeux, rassurés par la présence de leurs parents.

Le principe de base est de préparer, par l'intermédiaire du langage, du jeu... l'enfant de 0 à l'âge d'entrer en maternelle aux séparations qu'il sera amené à vivre au cours de sa vie : séparations d'avec sa mère, son père, ses frères et ses sœurs (halte-garderie, assistante maternelle, école).

Il est proposé un moment d'échanges en compagnie de votre enfant les :

2^{èmes}, 3^{èmes}, 4^{èmes} et 5^{èmes} jeudis de 9 h 30 à 11 h 30.

A la Maison de Verre seront bienvenus enfants, parents, futurs parents, assistantes maternelles.

LA MAISON DE VERRE
Le Point Info Rencontre
9, Allée du Buisson Leroy
Le Plessis Belleville
Tél. : 44.60.88.90

Organisée par la Circonscription des Interventions Sanitaires et Sociales de
CREPY EN VALOIS - Tél. : 44.87.06.76

**OFFICE DU TOURISME
SYNDICAT D'INITIATIVE
D'ERMENONVILLE ET SES ENVIRONS**

SAMEDI 23 MARS 1991

L'OFFICE DU TOURISME ORGANISE UN CONCOURS DE DESSINS
POUR LES ENFANTS DE 3 A 14 ANS D'ERMENONVILLE ,D'EVE, DE
MONTAGNY-STE-FELICITE ET DE VER SUR LAUNETTE, SUR LE THEME
SUIVANT:

**L'ARRIVEE DU PRINTEMPS
(PAYSAGES, ANIMAUX, OISEAUX, FLEURS, ARBRES...)**

LES ENFANTS SONT INVITES A DEPOSER LEUR DESSIN (FORM
AU CHOIX) A LA MAIRIE DE LEUR DOMICILE AU PLUS TARD LE 17 MA
EN INDIQUANT AU DOS LEUR NOM ,PRENOM ET DATE DE NAISSANCE.

DE NOMBREUX PRIX SERONT REMIS LE 23 MARS, PAR TRANCHE D'AGE:

3 A 5 ANS; 6 A 8 ANS; 9 A 11 ANS; 12 A 14 ANS.

15 H 00: EXPOSITION DES DESSINS A LA SALLE DES FETES DE LA MAIRI
D'ERMENONVILLE.

REMISE DES PRIX.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE
RPI Ermenonville-Montagny

Les enfants nés entre Septembre 88 et Décembre 88 seront acceptés à l'école à partir du 2 Avril 1991, et doivent être inscrits dès maintenant.

Les enfants nés entre le 1er Janvier 89 et le 10 Septembre 89 seront acceptés à l'école à la rentrée prochaine, le 10 Septembre 91.

Les inscriptions seront prises de Mars à Juin 91 par Mme Boulanger. (Rappel: ils doivent être inscrits en Mairie auparavant).

AFFICHAGE MUNICIPAL

Vous pouvez trouver dans le tableau d'affichage de la Mairie des avis, des affiches concernant:

- les barrières de dégel.
- le compte rendu du conseil municipal du 22/01/91.
- l'admission en CP des écoles élémentaires(+dérogation pour admission anticipée)
- "Allo Impôt"Oise:tout savoir sur la déclaration.
- le Conseil Général "aide les enfants maltraités".
- les périodes d'ouverture de la pêche, de la chasse.
- la chambre des métiers"Reprenez une entreprise de l'Oise".
- les dates des vacances scolaires.
- la recette de la quête du mariage Peil/Bressieux.
- les horaires des transports scolaires.
- le recensement.

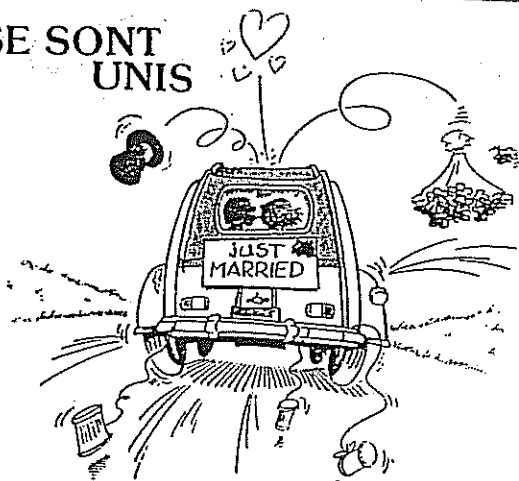
:!::!::!::!::!::!::!::!::!::!::!::!::!::!::!::!

Les prochaines séances de Ciné-crac :

Le 15 mars 1991 : GHOST

Le 12 avril 1991 : HIGHLANDER 2

SE SONT
UNIS

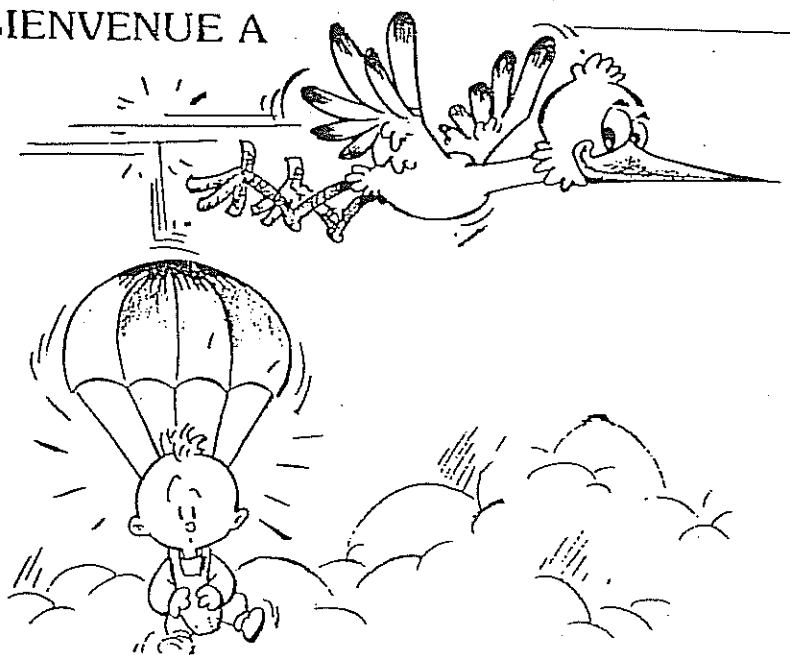


Mr FRANCIS PEIL et Melle FREDERIQUE BRESSLEUX

le 26 janvier 1991.

Félicitations aux heureux époux.

BIENVENUE A



DIANA née le 28 décembre 1990

qui est l'heureuse fille de
l'une de nos rédactrices.

Nous présentons nos félicitations
à Mr et Mme GELPEROWIC qui sont
ravis de cette naissance.



AU
REVOIR

A

Mme DIEUDONNAT NOELLA décédée le 19 janvier 1991.

Nous présentons nos sincères condoléances aux
membres de sa famille.



MAIRIE de MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Senlis

Canton de Nanteuil le Haudouin

Le 3 avril 1991

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité(e) à la
réunion de la **commission de l'environnement**
qui aura lieu le :

VENDREDI 05 AVRIL 1991 à 20 H 30

à la salle de réunion (Rue Moitié).

ODRE DU JOUR :

- Examen des possibilités d'aménagement des rues de notre village.
- Concours des villages et Maisons Fleuries.
- Divers.

Comptant sur votre participation .

Le Maire

DOUET Jean-Paul

1981

1981

Vous êtes cordialement invités à la
réunion de la Commission de l'Environnement
qui aura lieu le :
Vendredi 20 Avril 1981 à 20 h 30

à l'adresse suivante :

ORDRE DU JOUR :

1/ Examen de la situation de l'environnement dans le département
2/ Examen de la situation de l'environnement dans le département

3/ Examen de la situation de l'environnement dans le département

4/ Examen de la situation de l'environnement dans le département

5/ Examen de la situation de l'environnement dans le département

de l'environnement

1981